



**23^e session de l'Assemblée des Etats parties
au Statut de Rome de la Cour pénale internationale**

La Haye, 2 - 7 décembre 2024

Débat général

Déclaration de

l'Ambassadeur Franz Xaver Perrez

Directeur de la Direction du droit international public,
Département fédéral des affaires étrangères

La Haye, le 2 décembre 2024

**23^d session of the Assembly of States Parties
to the Rome Statute of the International Criminal Court**

The Hague, 2 – 7 December 2024

General Debate

Statement by

Ambassador Franz Xaver Perrez

Director of the Directorate of Public International Law,
Federal Department of Foreign Affairs

The Hague, 2 December 2024

Madame la Présidente,

L'actualité place la Cour pénale internationale plus que jamais au centre de l'attention. Cela démontre l'importance de cette institution dans l'architecture multilatérale, mais cela la met également sous pression. En tant qu'États parties, nous avons un rôle crucial à jouer pour défendre la Cour et renforcer le système du Statut de Rome. C'est la raison d'être de cette Assemblée.

Ma délégation souhaiterait aborder quatre points spécifiques :

Le premier concerne le **soutien à apporter à la CPI**. La Cour est une instance judiciaire indépendante, et cette indépendance doit être farouchement défendue. Il n'en demeure pas moins que la Cour dépend du soutien des États pour pouvoir exercer son mandat. En tant qu'États parties, il nous appartient en premier lieu de soutenir la CPI en nous acquittant des obligations qui nous incombent en vertu du Statut de Rome, à commencer par l'obligation de coopérer et de mettre en œuvre par principe les mandats d'arrêt.

La Cour a également besoin de notre soutien politique, particulièrement lorsqu'elle est soumise à des pressions externes et des risques sécuritaires. Les attaques contre l'indépendance de la Cour sont aussi des attaques contre le droit des victimes à la vérité et à la justice. N'oublions pas que dans de nombreuses situations, la Cour représente la seule possibilité pour les victimes d'obtenir un certain degré de justice. Les États parties doivent donc s'engager pour défendre la CPI, condamner fermement les menaces et les mesures prises à l'encontre de responsables de la Cour, et rappeler constamment leur soutien inébranlable à la Cour en tant qu'institution judiciaire indépendante. Il s'agit d'un devoir que nous avons pris très au sérieux au cours des deux dernières années dans notre rôle de point focal pour la CPI au sein du Conseil de sécurité avec le Japon, et nous continuerons de le faire à l'avenir.

Deuxièmement, j'aimerais souligner l'importance pour la Cour que les États fassent preuve de **cohérence** lorsqu'ils s'engagent en sa faveur. L'actualité nous rappelle que nous avons plus que jamais besoin de la CPI, et cela dans toutes les régions du monde. La Cour est active notamment du Darfour à l'Ukraine, de l'Afghanistan au Myanmar, et actuellement dans le cadre de l'enquête menée en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Il convient de rappeler que la Cour est compétente dans chacune de ces situations. Elle est notamment compétente pour la **situation en Palestine**, tant pour les crimes commis dans le territoire palestinien occupé que pour les crimes commis par des ressortissants palestiniens, y compris en Israël. Par respect pour l'indépendance de la Cour, nous ne commentons pas ses récentes décisions sur les mandats d'arrêt. Nous soulignons cependant que la Cour tranche des questions juridiques et qu'elle ne fait pas de politique. En tant qu'États parties, il nous incombe donc de soutenir les efforts de la Cour dans cette situation comme dans les autres, dans le respect de son indépendance et de son impartialité.

Le troisième point que je souhaiterais évoquer concerne le **budget** : la Suisse insiste sur la nécessité d'allouer des ressources suffisantes à la Cour. En effet, la lutte contre l'impunité ne peut être menée sans moyens financiers adéquats. Dans le même temps, nous attendons de la Cour qu'elle fasse le meilleur usage des moyens mis à sa disposition.

Le soutien matériel ou le versement de contributions volontaires sont certes bienvenus, mais ils ne sauraient se substituer au budget ordinaire de la Cour, qui doit être suffisant pour lui permettre de mener à bien son mandat. Accorder à la Cour un budget adéquat est la responsabilité première de cette Assemblée.

Madame la Présidente,

Pour conclure, j'aimerais souligner qu'il convient de poursuivre nos efforts afin de renforcer le Statut de Rome, en particulier en ce qui concerne le **crime d'agression**. En effet, des actes constitutifs du crime d'agression continuent d'être perpétrés, et il est de notre responsabilité de mettre en place un cadre juridique approprié permettant de traduire leurs auteurs en justice. Les victimes y ont droit. Pour atteindre cet objectif, il apparaît dès lors nécessaire d'harmoniser les règles de compétence de la CPI, afin que le crime d'agression puisse être poursuivi aux mêmes conditions que les autres crimes relevant du Statut de Rome.

Nous nous réjouissons que le Bureau ait décidé de convoquer une session spéciale de l'ASP en juillet 2025 à New York pour la révision des amendements relatifs au crime d'agression. Il convient maintenant de commencer les discussions sans tarder, afin de lever les obstacles qui empêchent la Cour d'exercer sa juridiction sur ce crime d'une gravité particulière. Nous appelons à discuter des propositions concrètes dans le cadre du Groupe de travail sur les amendements dès le début de l'année.

Madame la Présidente,

La CPI joue un rôle crucial dans la défense et la promotion de l'état de droit. Elle est une institution centrale dans la lutte contre l'impunité et la quête de justice, qui sont des composantes essentielles d'une paix, d'une sécurité et d'une réconciliation durables. La Cour mérite donc le soutien indéfectible des États parties réunis dans cette salle. Les États parties ont un rôle fondamental à jouer pour permettre à la Cour d'accomplir avec succès le mandat que nous lui avons confié. La Cour est gage d'espoir et nous pouvons tous contribuer à la réalisation de cet espoir.

Je vous remercie.

Unofficial translation

Madam President,

The current context places the International Criminal Court at the center of attention more than ever. This highlights the importance of the institution in the multilateral framework but also subjects it to increased pressure. As States Parties, we play a crucial role in defending the Court and strengthening the Rome Statute system. This is the purpose of this Assembly.

My delegation would like to address four specific points:

The first concerns support for the ICC. The Court is an independent judicial body, and this independence must be fiercely protected. Nevertheless, the Court relies on the support of States to fulfill its mandate. It is, first and foremost, the responsibility of the

States Parties to support the ICC by fulfilling the obligations imposed on us by the Rome Statute, beginning with the duty to cooperate and to enforce arrest warrants as a matter of principle.

The Court also needs our political support, particularly when it faces external pressures and security risks. Attacks on the Court's independence are also attacks on victims' right to truth and justice. Let us not forget that in many situations, the Court represents the only possibility for victims to obtain some degree of justice. States Parties must commit to defending the ICC, firmly condemning threats and measures against Court officials, and consistently reaffirming their unwavering support for the ICC as an independent judicial institution. This has been a duty we have taken very seriously over the past two years in our role as the ICC focal point in the Security Council alongside Japan, and we will continue to do so in the future.

Secondly, I would like to stress how important it is for the Court that States are consistent in their commitment to it. The current developments remind us of the ICC's relevance, now more than ever, across all regions of the world. The Court is active in areas such as Darfur, Ukraine, Afghanistan, Myanmar, and in its investigation in Israel and the occupied Palestinian territory. It is essential to recall that the Court has jurisdiction in each of these situations. It has jurisdiction over the situation in Palestine, for crimes committed in the occupied Palestinian territory as well as by Palestinian nationals, including in Israel. Out of respect for the Court's independence, we do not comment on its recent decisions on arrest warrants. However, we emphasize that the Court addresses legal issues, not political ones. As States Parties, it is our duty to support the Court's efforts in all situations while respecting its independence and impartiality.

The third point I would like to raise concerns the budget: Switzerland emphasizes the need to allocate sufficient resources to the Court. The fight against impunity cannot be waged without adequate financial means. At the same time, we expect the Court to make the best use of the resources at its disposal.

Material support or voluntary contributions are welcome but cannot replace the Court's ordinary budget, which must be sufficient to enable it to fulfill its mandate. Providing the Court with an adequate budget is primarily the responsibility of this Assembly.

Madam President,

In conclusion, I wish to underline the importance of continuing our efforts to strengthen the Rome Statute, particularly concerning the crime of aggression. Acts constituting the crime of aggression continue to be committed, and it is our responsibility to establish an appropriate legal framework to bring perpetrators to justice. Victims are entitled to this. To achieve this goal, it is necessary to harmonize the ICC's jurisdictional rules so that the crime of aggression can be prosecuted under the same conditions as other crimes under the Rome Statute.

We welcome the Bureau's decision to convene a special session of the ASP in July 2025 in New York to review the amendments on the crime of aggression. Discussions must begin promptly to remove the obstacles preventing the Court from exercising jurisdiction over this particularly grave crime. We call for concrete proposals to be discussed within the Working Group on Amendments at the start of next year.

Madam President,

The ICC plays a critical role in upholding and promoting the rule of law. It is central to the fight against impunity and the pursuit of justice, which are essential components of lasting peace, security, and reconciliation. The Court therefore deserves the unwavering support of the States Parties gathered here. States Parties have a fundamental role to play in enabling the Court to successfully carry out the mandate entrusted to it. The Court represents hope, and we can all contribute to realizing that hope.

Thank you.